

COMITE DE LA CHARTE

DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un ensemble organisé de dispositifs initié et supervisé par les instances dirigeantes et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs (salariés, bénévoles, ...) en vue de donner en permanence à l'organisation une assurance raisonnable que ses objectifs sont atteints, dans le respect de ses valeurs et de sa mission sociale, et les risques globalement maîtrisés.